



Recueil des Actes administratifs

SOMMAIRE

Conseil départemental

Séance du 29 juin 2018

N°s 1001/1002-1/1002-2/1002-3/1038

Commission permanente

Séance du 6 juillet 2018

N°s 01/02/03/04/05/06/07/08/09/10/11/12/13/14/16/17/
18/19-1/19-2/19-3/19-4/20/21/22/23/24/25/26/27/28/29/
30/31/32/33/34/35/36/37/38/39/40/41/42

Lundi
16 juillet 2018
N° 443

TABLE DES MATIERES

Délibérations du Conseil départemental du 29 juin 2018

N° de dossier	TITRE	Page écran
1001	COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE DEPARTEMENTAL : EXERCICE 2017 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	6
1002-1	COMPTE ADMINISTRATIF DE 2017 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	6
1002-3	AFFECTATIONS DES RESULTATS 2017 – BUDGET PRINCIPAL – BUDGETS ANNEXES	6
1002-3	APPROBATION DES REPORTS DE L'EXERCICE 2017 SUR L'EXERCICE 2018 – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS	6
1038	BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE JUIN 2018 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	7

Délibérations de la Commission permanente du 6 juillet 2018

N° de dossier	TITRE	Page écran
1	INFORMATION DES ELUS SUR LES MARCHES CONCLUS PAR LE DEPARTEMENT : MARCHES SUR PROCEDURES ADAPTEES D'UN MONTANT INFERIEUR A 221 000 EUROS HT	9
2	RESCINDEMENT D'IMMEUBLES SUR ROUTES DEPARTEMENTALES	9
3	OPERATIONS DE SECURITE FINANCEES PAR LE FAL (RECETTES PROCUREES PAR LE PRODUIT DU TARIF DES AMENDES DE POLICE RELATIVES A LA CIRCULATION ROUTIERE)	9
4	AIDES A L'ENVIRONNEMENT	11
5	PROGRAMME D'AIDES EN MATIERE DE SANTE	14
6	SUBVENTION REGIE DES QUARTIERS ALENCONNAISE - NOUVEAU SUPPORT ACI	14
7	INTERVENTION DU DEPARTEMENT AU TITRE DE SES POLITIQUES HABITAT	14
8	INDEMNISATION DES ETUDIANTS EN MEDECINE GENERALE QUI EFFECTUENT LEUR STAGE DANS L'ORNE	15
9	AIDES AU TOURISME	15
10	AIDES A L'AGRICULTURE	16
11	PLAN NUMERIQUE ORNAIS - SUBVENTIONS INTERNET	19
12	PARTICIPATION DE L'ORNE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES DE L'EURE-ET-LOIR - ANNEE SCOLAIRE 2016-2017	19

N° de dossier	TITRE	Page écran
13	EQUIPEMENTS FINANCES SUR LE FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT	19
14	SUBVENTIONS AU TITRE DES JUMELAGES CULTURELS ET ARTISTIQUES DANS LES COLLEGES	20
15	SUBVENTIONS AU TITRE DE LA RESTAURATION DU PATRIMOINE	20
16	AIDES A LA JEUNESSE (932)	21
17	EQUIPEMENTS SPORTIFS (9312)	22
18	SITUATION FINANCIERE AU 31 MAI 2018	23
19-1	DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT ORNE HABITAT – DEMANDE DE GARANTIE DU DEPARTEMENT A HAUTEUR DE 50 %, SOIT 355 000 €, SUR LE CONTRAT DE PRET N° 77162 D'UN MONTANT DE 710 000 € CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ET DESTINE A FINANCER LA REHABILITATION DE 35 LOGEMENTS « LA PINSONNIERE » A BELLEME	23
19-2	DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT ORNE HABITAT – DEMANDE DE GARANTIE DU DEPARTEMENT A HAUTEUR DE 50 %, SOIT 421 802 €, SUR LE CONTRAT DE PRET N° 76559 D'UN MONTANT DE 843 604 € CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ET DESTINE A FINANCER LA REHABILITATION DE 25 LOGEMENTS « DIANE DE POITIERS » A SEES	24
19-3	DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT ORNE HABITAT – DEMANDE DE GARANTIE DU DEPARTEMENT A HAUTEUR DE 50 %, SOIT 261 900 €, SUR LE CONTRAT DE PRET N° 76557 D'UN MONTANT DE 523 800 € CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ET DESTINE A FINANCER LA CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS « LES LONGUES RAIES » A GIEL-COURTEILLES	24
19-4	DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT SAGIM – DEMANDE DE GARANTIE DU DEPARTEMENT A HAUTEUR DE 50 %, SOIT 90 000 €, SUR LE CONTRAT DE PRET N° 78372 D'UN MONTANT DE 180 000 € CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ET DESTINE A FINANCER LA CONSTRUCTION DE 2 LOGEMENTS A COURTOMER	24
20	MAINTENANCE, ACQUISITION DE MODULES ET PRESTATIONS ASSOCIEES POUR LES LOGICIELS INFORMATIQUES (GEO ET ATAL)	24
21	REFORME ET VENTE DE VEHICULES	25
22	TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS DES CHAUSSEES DU DEPARTEMENT POUR LES ANNEES 2019-2020	25
23	FOURNITURE ET POSE DE MATERIELS POUR LA SIGNALISATION VERTICALE ET TEMPORAIRE DANS L ORNE	26
24	FOURNITURE DE PRODUITS DE MARQUAGE ROUTIER SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES DE L ORNE	27
25	LOCATION ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES ABRIS VOYAGEURS - AVENANT N°2 A PASSER AVEC LACROIX SIGNALISATION	28
26	RD 924 SECTION BRIOUZE-SEVRAI - BILAN DE LA CONCERTATION	28
27	RESERVE FONCIERE SAFER : ROUTES DEPARTEMENTALES N° 962 ET 976, COMMUNE DE DOMFRONT-EN-POIRAIE	28
28	AMENAGEMENT FONCIER LIE A LA DEVIATION DE FLERS - TRAVAUX CONNEXES - CONVENTIONS FINANCIERES	29
29	PARTICIPATIONS FINANCIERES 2018 AUX PARCS NATURELS REGIONAUX (9234)	29

N° de dossier	TITRE	Page écran
30	ESPACES NATURELS SENSIBLES - ACQUISITION DE TERRAINS SUR LE SITE DES COTEAUX HISTORIQUES DE LA BATAILLE DE NORMANDIE	30
31	ACHAT DE NUIITEES POUR LES MINEURS NON ACCOMPAGNES	30
32	ACHAT DE SEJOURS EN CENTRES DE VACANCES EN FRANCE POUR LES ENFANTS CONFIES AU DEPARTEMENT DE L'ORNE	31
33	AVENANT N°1 A LA CONVENTION SCHEMA DEPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES	31
34	SOLIDARITE TERRITORIALE	31
35	CONVENTION D'ECHANGES DE DONNEES AVEC LE RECTORAT DE CAEN	33
36	COLLEGE RENE GOSCINNY SITE DE PASSAIS-VILLAGES - CONVENTION RELATIVE A L'INCLUSION D'UNE CLASSE DE CM1 ET D'UNE CLASSE DE CM2 DE L'ECOLE PRIMAIRE DE PASSAIS-VILLAGES AU SEIN DU COLLEGE	33
37	PERSONNALITES QUALIFIEES SIEGEANT AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES PUBLICS - RENOUVELLEMENT TRIENNAL 2018-2019 A 2020-2021	33
38	DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT 2018 - COLLEGE JEAN RACINE D'ALENCON - PROJET DE VOYAGE A VELO	33
39	SUBVENTION AU TITRE DE L'ACTION CULTURELLE	34
40	SUBVENTION POUR L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION LITTERAIRE	34
41	ANIMATION SPORT (931)	34
42	DESIGNATION DE CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS	35

DELIBERATIONS

DU CONSEIL

DEPARTEMENTAL

DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Du 29 JUIN 2018

D. 1.001 – COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE DEPARTEMENTAL : EXERCICE 2017 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé d'approuver le compte de gestion de Mme le Payeur départemental pour l'exercice 2017 dont les écritures traduisent des résultats identiques à ceux du compte administratif :

- pour le budget principal du Département,
- pour les budgets annexes du foyer de l'enfance - centre maternel, du service des transports, du golf de Bellême, du legs Daubech, de la régie de prévention et de suivi des cancers, de Tourisme 61 et de vente d'électricité.

Reçue en Préfecture le : 12 juillet 2018

D. 1.002-1 – COMPTE ADMINISTRATIF DE 2017 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : de donner acte à M. le Président du Conseil départemental de sa communication concernant le compte administratif des recettes et des dépenses de 2017.

ARTICLE 2 : d'arrêter les comptes du budget principal et des budgets annexes présentés en annexe sachant qu'ils sont en concordance avec les écritures du compte de gestion de Mme le Payeur départemental.

Reçue en Préfecture le : 12 juillet 2018

D. 1.002-2 – AFFECTATIONS DES RESULTATS 2017 – BUDGET PRINCIPAL – BUDGETS ANNEXES

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé d'affecter les résultats de l'exercice 2017 présentés en annexe à la délibération.

Reçue en Préfecture le : 12 juillet 2018

D. 1.002-3 – APPROBATION DES REPORTS DE L'EXERCICE 2017 SUR L'EXERCICE 2018 – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé d'approuver les reports de l'exercice 2017 sur l'exercice 2018 selon l'annexe jointe à la présente délibération.

Reçue en Préfecture le : 12 juillet 2018

D. 1.038 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE JUIN 2018 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES
--

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : d'approuver le budget supplémentaire de juin 2018 (BS) du budget principal du Département et des budgets annexes suivants : foyer de l'enfance – centre maternel, service des transports, golf de Bellême, legs Daubech, régie de prévention et de suivi des cancers et vente d'électricité tel qu'il résulte des dispositions proposées par M. le Président du Conseil départemental, modifiées au cours des débats de la présente séance.

ARTICLE 2 : d'inscrire les crédits suivants pour la constatation de l'avance 2017 au CAUE d'un montant de 106 109,32 €:

Budget principal :

Section d'investissement – dépenses :

Chapitre 27

B3000 27 2764 01 – constatation avance 2017 CAUE	106 110,00 €
--	--------------

Section de fonctionnement – recettes :

Chapitre 77

B3000 77 773 71 – annulation de mandat – année 2017	106 110,00 €
---	--------------

ARTICLE 3 : de porter le montant maximum des emprunts réalisables pour 2018 à 23,5 M€

ARTICLE 4 : de procéder aux ajustements de crédits nécessaires après notification par l'Etat des éléments fiscaux et des diverses dotations.

ARTICLE 5 : de voter les crédits de ce BS de juin 2018 par chapitre pour chaque budget selon les tableaux joints en annexe à la délibération.

Reçue en Préfecture le : 12 juillet 2018

DELIBERATIONS

DE LA

COMMISSION

PERMANENTE

DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Du 6 JUILLET 2018

D. 01 – INFORMATION DES ELUS SUR LES MARCHES CONCLUS PAR LE DEPARTEMENT : MARCHES SUR PROCEDURES ADAPTEES D'UN MONTANT INFERIEUR A 221 000 EUROS HT

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé de prendre acte des décisions prises par M. le Président du Conseil départemental dans le cadre de sa délégation en matière de marchés publics.

Reçue en Préfecture le : 10 juillet 2018

D. 02 – RESCINDEMENT D'IMMEUBLES ROUTES DEPARTEMENTALES

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'accorder à la commune de Sainte-Scolasse-sur-Sarthe une subvention non forfaitaire de 30 000 € pour la démolition d'un immeuble en bordure de la RD 8 dans le bourg.

La dépense engagée sera prélevée au chapitre 204 – rescindement d'immeubles sur RD, à l'imputation B 4200 204 204142 621 (bâtiments et installations) du budget départemental.

Reçue en Préfecture le : 13 juillet 2018

D. 03 – OPERATIONS DE SECURITE FINANCEES PAR LE FAL (RECETTES PROCUREES PAR LE PRODUIT DU TARIF DES AMENDES DE POLICE RELATIVES A LA CIRCULATION ROUTIERE)

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder les subventions détaillées dans les tableaux ci-après :

1 – Sécurisation des arrêts autocar et établissements scolaires

<i>Collectivité demandeuse</i>	<i>Libellé des travaux</i>	<i>Date de délibération du conseil délibérant</i>	<i>Montant des travaux éligibles HT</i>	<i>Taux de subvention</i>	<i>Montant subvention</i>
Tournai-sur-Dives	Aménagement de l'arrêt autocar en bordure de la RD 718	19/09/2017	40 000 €	30 %	12 000 €
Le Méle-sur-Sarthe	Aménagement de trottoir rue de la Grillère (RD 511) menant à l'arrêt autocar rue Faringdon	29/03/2018	22 993 €	30 %	6 898 €
Monts-sur-Orne	Création de trottoirs menant à l'arrêt autocar rue du Hamel (RD 711) dans le bourg de Goulet	14/08/2018	40 000 €	30 %	12 000 €
Perche-en-Nocé	Aménagement de sécurité de l'école à Nocé	14/03/2018	38 795 €	30 %	11 639 €
Craménil	Aménagement d'un chemin piéton menant à l'arrêt autocar dans le bourg	31/01/2018	21 683 €	30 %	6 505 €
		Sous-total	163 471 €		49 042 €

2 – Aménagements physiques visant à faire ralentir les véhicules

<i>Collectivité demandeuse</i>	<i>Libellé des travaux</i>	<i>Date de délibération du conseil délibérant</i>	<i>Montant des travaux éligibles HT</i>	<i>Taux de subvention</i>	<i>Montant subvention</i>
Tournai-sur-Dives	Sécurisation de la traversée du bourg sur RD 718	19/09/2017	35 582 €	30 %	10 675 €
Damigny	Sécurisation de la rue du Printemps (RD 2)	28/02/2017	40 000 €	30 %	12 000 €
Caligny	Aménagement sécuritaire du bourg (RD 257, 300 et 806)	17/10/2017	40 000 €	30 %	12 000 €
Damigny	Sécurisation de la rue Principale (RD 204 et 563)	20/02/2018	40 000 €	30 %	12 000 €
Messei	Sécurisation du cheminement piéton en bordure de la RD 43	27/11/2017	40 000 €	30 %	12 000 €
Trun	Sécurisation de la traversée du bourg sur RD 916 et intersection avec la RD 13	1/03/2018	40 000 €	30 %	12 000 €
Chanu	Aménagement de ralentisseurs, plateaux surélevés et coussins berlinois dans le bourg (RD 54, 225, 229, 257 et 809)	20/09/2017	40 000 €	30 %	12 000 €
Val-au-Perche	Sécurisation de l'entrée d'agglomération « quartier de la Gare » et intersection des RD 11 et 286	23/02/2018	40 000 €	30 %	12 000 €
CDC du Pays Fertois et du Bocage Carrougien	Aménagement de sécurité de la traversée du bourg de Saint-Martin-des-Landes (RD 909)	28/03/2018	40 000 €	30 %	12 000 €
Saint-Germain-de-la-Coudre	Sécurisation de la traversée du bourg (RD 7 et 107)	19/02/2018	40 000 €	30 %	12 000 €
Montsecret Clairefougère	Implantation de 2 radars pédagogiques et de coussins berlinois	22/02/2018	9 646 €	30 %	2 894 €
Gandelain	Sécurisation de la traversée du bourg (RD 536 et 537)	27/02/2018	40 000 €	30 %	12 000 €
		Sous Total	445 228 €		133 569 €

3 – Aménagements de carrefours

<i>Collectivité demandeuse</i>	<i>Libellé des travaux</i>	<i>Date de délibération du conseil délibérant</i>	<i>Montant des travaux éligibles HT</i>	<i>Taux de subvention</i>	<i>Montant subvention</i>
Perche-en-Nocé	Aménagement de l'intersection des RD 9 et 203 dans le bourg de Nocé	24/01/2018	40 000 €	30 %	12 000 €
CDC Andaine-Passais	Sécurisation de l'intersection des RD 979 et 53 dans le bourg de La Chapelle-d'Andaine	08/03/2018	40 000 €	30 %	12 000 €
		Sous Total	80 000 €		24 000 €

4 - Installation et développement de signaux lumineux

<i>Collectivité demandeuse</i>	<i>Libellé des travaux</i>	<i>Date de délibération du conseil délibérant</i>	<i>Montant des travaux éligibles HT</i>	<i>Taux de subvention</i>	<i>Montant subvention</i>
Bazoches-sur-Hoëne	Installation de 2 radars pédagogiques aux entrées de bourg	15/11/2017	5 102 €	30 %	1 531 €
Bretoncelles	Mise en conformité des feux tricolores à l'intersection de la Croix des Chênes (RD 918 et 620)	23/02/2018	40 000 €	30 %	12 000 €
Tinchebray Bocage	Implantation de 2 radars pédagogiques aux entrées du bourg de Larchamp (RD 25)	13/03/2018	5 762 €	30 %	1 729 €
		Sous Total	50 864 €		15 260 €

Total général	739 563 €		221 871 €
----------------------	------------------	--	------------------

ARTICLE 2 : de demander aux collectivités territoriales bénéficiaires d'adresser au Département le décompte définitif des dépenses à la fin des travaux.

Reçue en Préfecture le : 13 juillet 2018

D. 04 – AIDES A L'ENVIRONNEMENT

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

Action 9231 – Eau

ARTICLE 1 : d'accorder les subventions aux 7 collectivités figurant dans le tableau joint en annexe 1 à la délibération pour un montant de 211 400 €

Les crédits correspondants seront prélevés :

- 87 600 € sur le chapitre 204 imputation B4400 204 204141 74 gérée sous autorisation de programme B4400 I 9 du budget départemental,
- 69 600 € sur le chapitre 204 imputation B4400 204 204142 74 gérée sous autorisation de programme B4400 I 9 du budget départemental,
- 54 200 € sur le chapitre 204 imputation B4400 204 2041782 74 gérée sous autorisation de programme B4400 I 9 du budget départemental.

ARTICLE 2 : d'accorder une subvention complémentaire de 104 900 € à la Communauté de communes de Domfront Tinchebray Interco pour financer la construction d'une nouvelle usine d'eau potable d'une capacité de 90 m³/h à Beauchêne, le projet intégrant des prestations non prévues dans l'ébauche initiale.

Les crédits correspondants seront prélevés sur le chapitre 204 imputation B4400 204 204142 74 gérée sous autorisation de programme B4400 I 9 du budget départemental.

ARTICLE 3 : de retirer la subvention de 280 000 € allouée par la Commission permanente du 16 décembre 2016 au SIVU du Pays de L'Aigle pour financer des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des communes de Rai et Aube.

ARTICLE 4 : d'accorder une subvention de 20 % à la Communauté de communes du Pays de L'Aigle pour financer les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement d'Aube (730 000 €) et d'équipement de la station d'épuration de St Martin-d'Ecublei (83 000 €) dont le coût total est estimé à 817 000 € représentant une dotation maximale de 163 400 €

Les crédits correspondants seront prélevés sur le chapitre 204 imputation B4400 204 204142 74 gérée sous autorisation de programme B4400 I 9 du budget départemental.

ARTICLE 5 : d'accorder une subvention de 20 % au Syndicat mixte du Bassin de la Dives pour l'entretien de la Vie et la lutte contre les espèces invasives sur la commune de Vimoutiers, pour un montant de 3 000 €TTC représentant une subvention maximale de 600 €

ARTICLE 6 : d'accorder une subvention de 10 % à la Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FOPPMA) pour financer la restauration morphologique de la Paisière sur le bassin de la Vée-Gourbe, pour un montant de 29 850 €TTC représentant une subvention maximale de 2 985 €

ARTICLE 7 : d'accorder une subvention de 10% au Syndicat du Bassin de la Haute Sarthe, pour la restauration et l'entretien des bassins de l'Huisne, l'Hoëne, la Pervenche et l'Erine, pour un montant de 129 800 €TTC, représentant une subvention maximale de 12 980 €

ARTICLE 8 : d'accorder une subvention de 10% au Parc Naturel Régional Normandie-Maine, pour le volet 1 de la tranche 4 de l'opération « contrat territorial milieux aquatiques Mayenne amont », pour un montant de 153 360 €représentant une subvention maximale de 15 336 €

Les crédits correspondants seront prélevés :

- 2 985 € sur le chapitre 204 imputation B4400 204 20422 74 gérée sous autorisation de programme B4400 I 65 du budget départemental,
- 13 580 € sur le chapitre 204 imputation B4400 204 204142 74 gérée sous autorisation de programme B4400 I 65 du budget départemental,
- 15 336 € sur le chapitre 204 imputation B4400 204 204152 74 gérée sous autorisation de programme B4400 i 65 du budget départemental.

Action 9232 – Développement durable

ARTICLE 9 : d'accorder les subventions suivantes au titre de la lutte contre la précarité énergétique suivant conditions de ressources détaillées ci-dessous :

<i>Descriptif du projet</i>	<i>Montant du Projet</i>	<i>Subvention proposée</i>
Chaudière à granulés de 22 kW	16 473 €TTC	Forfait de 1 000 €
Cuisinière à bois de 11 kW	4 437 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle mixte bois et granulés de 10 kW	8 692 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Insert à granulés de 12 kW	5 749 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Insert à granulés de 12 kW	5 490 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Insert à granulés de 12 kW	6 001 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Insert à granulés de 12 kW	5 499 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Insert à granulés de 19 kW	6 766 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Insert à granulés de 10 kW	4 639 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €

Insert à bois de 15 kW	4 079 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à bois de 9 kW	5 217 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à bois de 12 kW	5 048 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à bois de 13 kW	7 380 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à bois de 5 kW	6 141 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à bois de 14 kW	4 100 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à bois de 7 kW	2 241 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à bois de 7,5 kW	2 814 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 9 kW	5 340 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 8 kW	3 290 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 8 kW	5 915 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 9 kW	5 303 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 10 kW	5 175 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 9 kW	4 998 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 10 kW	6 615 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 8 kW	5 955 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 11,3 kW	5 302 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 10 kW	5 127 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 9 kW	6 680 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 8 kW	6 929 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 9 kW	5 306 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 9 kW	5 281 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 8 kW	5 213 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 7 kW	4 310 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Total		25 000 €

Les crédits correspondants seront prélevés sur le chapitre 204 imputation B4400 204 20421 74 gérée sous autorisation de programme B4400 I 10 du budget départemental.

ARTICLE 10 : d'accorder à la commune de St Pierre-d'Entremont une aide de 20 % pour la réalisation de travaux d'amélioration de performances thermiques de la salle des fêtes communale, d'un coût prévisionnel de 34 610 € HT, représentant une dotation maximale de 6 922 €

Les crédits correspondants seront prélevés sur le chapitre 204 imputation B4400 204 204141 74 gérée sous autorisation de programme B4400 I 10 du budget départemental.

Reçue en Préfecture le : 13 juillet 2018

D. 05 – PROGRAMME D'AIDES EN MATIERE DE SANTE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder une subvention de 20% à la Commune de Saint-Georges-des-Groseillers, pour la construction d'une maison médicale, dont le coût est estimé à 664 044 € La dépense subventionnable est plafonnée à 250 000 € soit une subvention maximale de 50 000 €

ARTICLE 2 : d'accorder une subvention de 20% à la Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault, pour la construction d'un pôle de santé libéral et ambulatoire à Vimoutiers, dont le coût est estimé à 1 707 140 € La dépense subventionnable est plafonnée à 500 000 € soit une subvention maximale de 100 000 €

ARTICLE 3 : d'accorder une subvention de 66 667 € à la Communauté de Communes d'Argentan Intercom, pour la construction d'un pôle de santé libéral et ambulatoire à Argentan, dont le coût est estimé à 3 620 336 €

ARTICLE 4 : de prélever les crédits au chapitre 204 imputation B3103 204 204142 42 gérée sous l'AP B3103I69 : aides en matière de santé.

ARTICLE 5 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les conventions correspondantes.

Reçue en Préfecture le : 13 juillet 2018

D. 06 – SUBVENTION REGIE DES QUARTIERS ALENCONNAISE – NOUVEAU SUPPORT ACI

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder une subvention de 7 680 € à la Régie des Quartiers Alençonnaise pour la création du nouvel Atelier Chantier d'Insertion.

ARTICLE 2 : d'imputer cette dépense au chapitre 017, imputation B8710 017 6574 564, subventions aux personnes, associations et autres organismes de droit privé.

ARTICLE 3 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les conventions de financement et d'exécution correspondantes ainsi que tous documents s'y rapportant.

Reçue en Préfecture le : 11 juillet 2018

D. 07 – INTERVENTION DU DEPARTEMENT AU TITRE DE SES POLITIQUES HABITAT

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € pour la totalité de l'opération sur trois ans, soit 10 000 € par an, pour le financement du suivi et de l'animation de l'OPAH de la Communauté de communes des Source de l'Orne.

ARTICLE 2 : d'imputer ces dépenses au chapitre 65, imputation B 8710 65 65734 72 subventions de fonctionnement aux autres groupements de collectivités.

ARTICLE 3 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer la convention de financement et d'exécution correspondantes ainsi que tous documents s'y rapportant.

Reçue en Préfecture le : 11 juillet 2018

D. 08 – INDEMNISATION DES ETUDIANTS EN MEDECINE GENERALE QUI EFFECTUENT LEUR STAGE DANS L'ORNE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'accorder une aide forfaitaire de 200 € à chacun des 8 étudiants figurant dans le tableau ci-dessous, pour leur stage effectué dans l'Orne du 26 février au 22 avril 2018

Lieu de stage	Montant en €
Cabinet du Dr GAL à Mortagne-au-Perche	200
Cabinet du Dr MEURIC à Céton	200
Cabinet du Dr GUIBERT à Flers	200
Cabinet du Dr POP à Boucé	200
Cabinet du Dr LEROY à Domfront-en-Poiraise	200
Cabinet du Dr LEMARCHAND à Argentan	200
Service des Urgences de l'Hôpital de Flers	200
Service des Urgences de l'Hôpital d'Alençon	200
TOTAL	1 600

Ces crédits seront prélevés sur le chapitre 65 imputation B3103 65 6574 42.

Reçue en Préfecture le : 13 juillet 2018

D. 09 – AIDES AU TOURISME

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

Action 9721 – Aides au tourisme

ARTICLE 1 : d'accorder à la Commune de Saint-Céneri-le-Gérei, une subvention de 20% destinée à financer des travaux de création d'un gîte de groupe de 15 couchages dans un ancien logement communal. Le coût des travaux est estimé à 210 970 €HT. La dotation maximale est plafonnée à 20 000 €

ARTICLE 2 : d'accorder à la Commune d'Igé, une subvention de 20% destinée à financer des travaux de création d'un gîte de 2 chambres situés à l'étage de la mairie. Le coût des travaux est estimé à 43 540 €HT. L'aide départementale maximale est de 8 708 €

Les crédits correspondants 28 708 €(20 000 €+ 8 708 €) seront prélevés sur le chapitre 204, imputation B3103 204142 94 (subventions aux communes et structures intercommunales) gérée sous l'AP B3103 I 43 du budget départemental.

ARTICLE 3 : d'accorder à Mme Christina DEPREZ-VANDEN HOECK, une subvention de 20% destinée à financer des travaux de création de 2 chambres d'hôtes dans une longère à Préaux-du-Perche. Le coût des travaux est estimé à 179 025 €HT. La dotation maximale est plafonnée à 12 000 €

Le crédit correspondant sera prélevé sur le chapitre 204, imputation B3103 204 20422 94 (subventions aux privés) gérée sous l'AP B3103 I 43 du budget départemental.

Reçue en Préfecture le : 13 juillet 2018

D. 10 – AIDES A L'AGRICULTURE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder les subventions suivantes dans le cadre des aides aux petits investissements agricoles :

<i>Bénéficiaires</i>	<i>Adresse</i>	<i>Qualité du demandeur</i>	<i>Description de l'investissement</i>	<i>Montant du projet en € HT</i>	<i>Taux de subvention</i>	<i>Montant subvention en €</i>
EARL de la Sibotière	La Sibotière 61120 TICHEVILLE		Faucheuse et andaineur	8 500	40%	3 400
GAEC Bas Bosnel	Le Bas Bosnel 61360 ST JOUIN DE BLAVOU		Faucheuse	10 000	40%	4 000
EARL de la Diverie	La Diverie 61600 MAGNY LE DESERT		Epareuse	9 950	40%	3 980
GAEC CHARDON	Tinel 61420 GANDELAIN		Matériel de contention	9 840	40%	3 936
EARL Corbin Stéphane	La Vallée 61360 ST JOUIN DE BLAVOU		Caméra de surveillance	2 090	40%	836
EARL de la Cavée d'Auge	La Cavée d'Auge 61160 ECORCHES		Silo avec vis de distribution	9 990	40%	3 996
EARL du Parc	Le Parc La Haute Chapelle 61700 DOMFRONT EN POIRAIE		Cages de parage	10 000	40%	4 000

GAEC Le Grand Hazé	Le Grand Hazé 61220 BELLOU EN HOULME		Parc de contention mobile et bacs d'abreuvement aux pâturages	9 990	40%	3 996
EARL Gardien	Les Bruyères 61400 FEINGS		Cage de contention	3 630	40%	1 452
GAEC des Mères Poules	Les Frichots 61200 AUNOU LE FAUCON	AB	Matériel de clôtures pour volailles	9 530	60%	5 718
Antony GUESNEROT	Le Mesnil Martel 61150 JOUE DU PLAIN		Bétaillère avec pont hydraulique	9 900	40%	3 960
GAEC de Méguillaume	Méguillaume Chenedouit 61210 PUTANGES LE LAC		Matériel de contention	8 260	40%	3 304
Jean-François JAMELOT	L'Orgelinière 61350 ST FRAIMBAULT		Faucheuse autochargeuse	8 500	40%	3 400
Bernard JEANNE	Haussepied 61500 BELFONDS		Chaîne d'extraction de miel	5 900	40%	2 360
SARL Haras de la Herbougère	La Herbougère 61370 ST PIERRE DES LOGES		Matériel de clôtures pour bovins	10 000	40%	4 000
EARL du Ménil	La Petite Clergerie 61800 LE MENIL CIBOULT		Cage de parage et matériel de contention	9 830	40%	3 932
GAEC les Bulées	277 Les Droulis 61100 FLERS		Niches à veaux	6 600	40%	2 640
GAEC des Faux	Le Bouillon 61320 CIRAL	JA	Matériel de contention	9 670	60%	5 802
GAEC de l'Artour	L'Artour Rouellé 61700 DOMFRONT EN POIRAIE	JA	Niches à veaux et matériel de contention	9 920	60%	5 952
EARL Dahlias	L'Hermitage 61600 BEAUVAIN	AB	Matériel de clôtures, pince balles, godet distributeur et siège pneumatique pour valet de ferme	8 380	60%	5 028
GAEC des 2 Ailes	La Pichardière 61800 CHANU	JA	Brouette électrique	9 990	60%	5 994
GAEC Leroyer de la Brillardière	La Brillardière 61350 MANTILLY		Chariot motorisé pour alimentation de veaux de boucherie	9 990	40%	3 996
GAEC Macé	La Grande Coipellière Gauville 61550 LA FERTE EN OUCHE	JA	Taxi à lait	5 170	60%	3 102

Emmanuel MARGERIE	La Chorie St Siméon 61350 PASSAIS VILLAGE	AB	Faucheuse	10 000	60%	6 000
Jean-Luc MELLANGE	Le Fay 61320 ST MARTIN L'AIGUILLON	AB	Matériel de clôtures pour bovins	10 000	60%	6 000
EARL des Aulnettes	Vaux le Bardoult 61150 MONTGAROULT		Système de guidage (GPS)	9 980	40%	3 992
EARL de la Ferrière	La Vente de Bunoust 61450 LA FERRIERE AUX ETANGS	JA-AB	Matériel de clôture et bacs d'abreuvement aux pâturages	10 000	60%	6 000
SCEA Onfray	La Gaudinière 61450 BANVOU		Andaineur	9 990	40%	3 996
Jean-Charles PARIS	La Basillere 61700 DOMPIERRE		Dérouleuse-pailleuse, pince balles et matériel d'adduction d'eau	7 550	40%	3 020
GAEC de la Moulinière	11 rue de la République Fel 61160 GOUFFERN EN AUGE		Taxi à lait	5 860	40%	2 344
EARL de la Bosgencière	La Bosgencière 61100 STE OPPORTUNE		Système de pesée automatique pour volailles	2 170	40%	868
Coralie POUSSET	Les Hameaux Batilly 61150 ECOUCHE LES VALLEES	AB	broyeur, vitrine réfrigérée et toiles propylènes pour maraîchage biologique	8 070	60%	4 842
EARL de la Tuilerie	La Tuilerie 61320 LA LANDE DE GOULT	JA-AB	Matériel de transformation fromagère	9 780	60%	5 868
Eric SCHIETTECATTE	La Perrotière 61270 LA CHAPELLE VIEL		Système de détection de chaleur	9 980	40%	3 992
GAEC TOUTAIN	La Bouverie 61700 LONLAY L'ABBAYE		Cage de parage, niches à veaux et caméras de surveillance	9 760	40%	3 904
SAS aux Légumes de la Meslière	3 La Meslière Marchainville 61290 LONGNY LES VILLAGES	AB	Serre, girobroyeur, charrue, godet, dérouleuse de bâche et tracteur maraîcher	8 300	60%	4 980

Philippe ZAMBO	La Chasse Gaise 61110 BRETONCELLES		Système d'autoguidage (GPS)	7 300	40%	2 920
			Total	314 370		147 510

ARTICLE 2 : de modifier de la subvention attribuée au GAEC du Bois Gasnier :

- de retirer la subvention de 1 524 € attribuée au GAEC du Bois Gasnier par la Commission permanente du 26 janvier 2018 et d'allouer une aide de 1 796 € en substitution.

La dépense correspondante, soit 149 306 € (147 510 € + 1 796 €), sera prélevée sur le chapitre 204 imputation B4400 204 20421 74 gérée sous autorisation de programme B4400 I 14 du budget départemental.

Reçue en Préfecture le : 13 juillet 2018

D. 11 – PLAN NUMERIQUE ORNAIS – SUBVENTIONS INTERNET

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder l'aide départementale figurant dans le tableau joint en annexe à la délibération, pour les aides aux particuliers.

ARTICLE 2 : de prélever les crédits au chapitre 65, imputation B4270 65 6574 95.

Reçue en Préfecture le : 13 juillet 2018

D. 12 – PARTICIPATION DE L'ORNE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES DE L'EURE ET LOIR – ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : de participer aux dépenses de fonctionnement du collège public « Pierre Brossolette » et du collège privé « Delfeuille » de Nogent-le-Rotrou, à hauteur respectivement de 27 097,76 € et 11 865,44 € pour l'année scolaire 2016-2017. Cette somme globale d'un montant de 38 963,20 € sera prélevée sur le chapitre 65 imputation B5004 65 6558 221 autres contributions obligatoires.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les conventions conclues avec le Département de l'Eure-et-Loir, conformément aux modèles joints à la délibération.

Reçue en Préfecture le : 11 juillet 2018

D. 13 – EQUIPEMENTS FINANCES SUR LE FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'autoriser le versement des subventions sur le fonds commun des services d'hébergement aux collèges suivants :

Collège	Matériel ou intervention demandé	Montant de la subvention	Fournisseur
JACQUES BREL – LA FERTE-MACE	Remplacement du ventilateur condenseur et des accessoires de démarrage sur la chambre froide négative	735,24 €	DEBCIA Froid (61)
PAUL HAREL – REMALARD EN PERCHE	Acquisition d'un cutter mélangeur	1 197,60 €	HENRI JULIEN(62)
	TOTAL	1 932,84 €	

Reçue en Préfecture le : 12 juillet 2018

D. 14 – SUBVENTIONS AU TITRE DES JUMELAGES CULTURELS ET ARTISTIQUES DANS LES COLLEGES

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder les subventions suivantes :

- FRAC Normandie - Caen
Collège Françoise Dolto – L'Aigle 1 500 €
- Association « Les bains douches » - Alençon
Collège Louise Michel - Alençon 2 000 €
- Compagnie « Les enfants perdus » - Le Mêle-sur-Sarthe
Collège Louise Michel - Alençon 1 500 €
- « Chorège », Relais culturel régional du Pays de Falaise - Falaise
Collège François Truffaut - Argentan 1 500 €
- « Scène nationale 61 » - Alençon
Collège Emile Chartier – Mortagne-au-Perche 1 500 €

ARTICLE 2 : de prélever ces subventions **au chapitre 65**, imputation B5003 65 6574 311, subventions de fonctionnement aux personnes, associations et autres organismes de droit privé du budget principal 2018.

Reçue en Préfecture le : 9 juillet 2018

D. 15 – SUBVENTIONS AU TITRE DE LA RESTAURATION DU PATRIMOINE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'attribuer les subventions suivantes au titre de la restauration du patrimoine privé protégé et non-protégé :

- M. Le Tors de Crécy - Mahéru : 1 952 €
- Association immobilière de Passais - Passais-les-Villages : 10 000 €
- M^{me} Da Rocha - Belforêt-en-Perche : 1 640 €

ARTICLE 2 : de prélever ces sommes au chapitre 204 imputation B5007 204 20422 312, subventions d'équipement aux personnes de droit privé – Bâtiments et installations du budget principal 2018.

ARTICLE 3 : de mandater ces subventions sur présentation des factures détaillées et acquittées, des notifications officielles de toutes les participations financières obtenues et du budget définitif de l'opération.

ARTICLE 4 : d'attribuer les subventions suivantes au titre de la restauration du patrimoine public :

- | | |
|--------------------------------------|----------|
| • Commune de Joué-du-Plain : | 1 405 € |
| • Commune de Longny-les-Villages : | 15 000 € |
| • Commune de Saint-Céneri-le-Gérei : | 7 153 € |

ARTICLE 5 : de prélever ces sommes au chapitre 204 imputation B5007 204 204142 312, subventions d'équipement aux communes et structures intercommunales – Bâtiments et installations du budget principal 2018.

ARTICLE 6 : de mandater ces subventions sur présentation des factures détaillées et acquittées, des notifications officielles de toutes les participations financières obtenues et du budget définitif de l'opération.

ARTICLE 7 : d'attribuer les subventions suivantes au titre de la restauration d'églises :

- | | |
|--------------------------------|----------|
| • Commune de L'Aigle : | 1 788 € |
| • Commune de Bellême : | 5 597 € |
| • Commune de Courgeon : | 4 452 € |
| • Commune du Mêle-sur-Sarthe : | 2 020 € |
| • Commune de Putanges-le-Lac : | 10 000 € |

ARTICLE 8 : de prélever ces sommes au chapitre 204 imputation B5007 204 204142 312, subventions d'équipement aux communes et structures intercommunales – Bâtiments et installations du budget principal 2018.

ARTICLE 9 : de mandater ces subventions sur présentation des factures détaillées et acquittées, des notifications officielles de toutes les participations financières obtenues et du budget définitif de l'opération.

ARTICLE 10 : de fixer la durée de validité de ces subventions à 4 ans à compter de leur date de notification.

Reçue en Préfecture le : 9 juillet 2018

D. 16 – AIDES A LA JEUNESSE (932)

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder dans le cadre de l'action des aides à la jeunesse (9327) du programme collèges – formation initiale – jeunesse (932) les aides financières suivantes pour un montant total de **29 204 €**:

- | | |
|---|-----------------|
| Annexe 1 : Bourses jeunesse (32 bourses) pour un montant de : | 3 200 € |
| • Formation BAFA | 1 200 € |
| • Approfondissement BAFA | 2 000 € |
| Annexe 2 : Dossiers jeunesse du comité des sports et de la jeunesse : | 26 004 € |

ARTICLE 2 : de **prélever** ces aides, d'un montant total de **29 204 €**, en dépenses de fonctionnement du budget départemental 2018, au chapitre 65, sur les imputations suivantes :

- **B5005 65 6513 33**, *bourses* : 3 200 € pour les bourses jeunesse mentionnées en annexe 1 à la délibération,

- **B5005 65 6574 33**, *subventions aux personnes et associations* : 26 004 € pour les dossiers jeunesse examinés en Comité des sports et de la jeunesse, mentionnés en annexe 2 à la délibération.

Reçue en Préfecture le : 9 juillet 2018

D. 17 – EQUIPEMENTS SPORTIFS (9312)

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : **d'attribuer** dans le cadre des aides accordées au titre des équipements sportifs, les subventions suivantes :

			Décisions
Longny-les-Villages	Création d'un city-stade sur la commune déléguée de Neuilly-sur-Eure :		15 562 €
	<u>Plan de financement prévisionnel HT :</u>		
	Coût total :	77 811,40 €	100,00 %
	Etat (DETR) :	38 905,70 €	50,00 %
	Commune (fonds propres) :	23 343,42 €	30,00 %
	Conseil départemental :	15 562,28 €	20,00 %
Messei	Création d'un espace sportif de loisirs de type city-park :		8 612 €
	<u>Plan de financement prévisionnel HT :</u>		
	Coût total :	43 062,00 €	100,00 %
	Etat (DETR) :	21 531,15 €	50,00 %
	Commune (fonds propres) :	12 918,85 €	30,00 %
	Conseil départemental :	8 612,00 €	20,00 %
Sablons-sur-Huisne	Création d'un city-park sur la commune déléguée de Condé-sur-Huisne :		12 647 €
	<u>Plan de financement prévisionnel HT :</u>		
	Coût total :	63 234,24 €	100,00 %
	Commune (fonds propres) :	50 587,50 €	80,00 %
	Conseil départemental :	12 646,80 €	20,00 %
Saint Denis-sur-Sarthon	Création d'un pumptrack :		8 000 €
	<u>Plan de financement prévisionnel HT :</u>		
	Coût total :	81 725,00 €	100,00 %
	Etat (DETR) :	40 862,50 €	50,00 %
	Commune (fonds propres) :	32 862,50 €	40,21 %
	Conseil départemental :	8 000,00 €	9,79 %
Sées	Reconstruction des gymnases, rue du 11 novembre :		250 000 €
	<u>Plan de financement prévisionnel HT :</u>		
	Coût total :	1 259 328,00 €	100,00 %
	Etat (DETR) :	200 000,00 €	15,88 %
	Région :	250 000,00 €	19,85 %
	Commune (emprunt) :	500 000,00 €	39,71 %
	Commune (fonds propres) :	59 328,00 €	4,71 %
	Conseil départemental :	250 000,00 €	19,85 %

Communauté de communes de la vallée de la Haute-Sarthe	Construction d'un dojo d'entraînement sur la commune de Courtomer :			114 000 €
	<u>Plan de financement prévisionnel HT :</u>			
	Coût total :	570 000,00 €	100,00 %	
	Union Européenne :	30 000,00 €	5,26 %	
	Etat (DETR) :	141 000,00 €	24,74 %	
	Région (FRADT) contrat de territoire :	171 000,00 €	30,00 %	
	Communauté de communes (emprunt) :	114 000,00 €	20,00 %	
Conseil départemental :	114 000,00 €	20,00 %		

ARTICLE 2 : de prélever les subventions correspondantes d'un total de 408 821 € dans la limite des crédits de paiement disponibles, **en dépenses d'investissement**, au chapitre 204, sur l'imputation **B5005 204 204142 32, Bâtiments et installations** (action équipements sportifs (9312) du programme sport (931)).

Reçue en Préfecture le : 9 juillet 2018

D. 18 – SITUATION FINANCIERE AU 31 MAI 2018

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé de donner acte à M. le Président du Conseil départemental de sa communication faisant apparaître la situation financière du budget départemental 2018 au 31 mai 2018 par comparaison à la situation 2017 du 31 mai 2017.

	Voté 2018	Réalisé au 31 mai 2018	% réalisé 2018 / voté 2018	Réalisé au 31 mai 2017	% réalisé 2017 / voté 2017
FONCTIONNEMENT					
Recettes réelles (y compris celles perçues et non titrées)	303 136 866,00	120 234 969,13	40%	116 325 432,98	38%
Dépenses réelles	282 286 866,00	100 049 242,23	35%	101 437 158,16	36%
Résultat de fonctionnement	20 850 000,00	20 185 726,90		14 888 274,82	
INVESTISSEMENT (voté 2018 hors gestion trésorerie pour 21,19 M€)					
Recettes réelles (y compris celles perçues et non titrées)	48 741 563,00	8 229 477,24	17%	8 986 367,33	17%
Dépenses réelles	69 591 563,00	12 823 660,20	18%	18 405 671,06	24%
Résultat d'investissement	-20 850 000,00	-4 594 182,96		-9 419 303,73	
RESULTAT GLOBAL	0,00	15 591 543,94		5 468 971,09	

Reçue en Préfecture le : 10 juillet 2018

D. 19-1 – DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT ORNE HABITAT – DEMANDE DE GARANTIE DU DEPARTEMENT A HAUTEUR DE 50 %, SOIT 355 000 €, SUR LE CONTRAT DE PRET N° 77162 D'UN MONTANT DE 710 000 € CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ET DESTINE A FINANCER LA REHABILITATION DE 35 LOGEMENTS, « LA PINSONNIERE » A BELLEME

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'accorder sa garantie pour le remboursement de la somme de 355 000 € représentant 50% d'un emprunt d'un montant de 710 000 € souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations par Orne Habitat, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°77162, joint en

annexe à la délibération, constitué de deux lignes de prêt, faisant partie intégrante de la délibération. Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de 35 logements, « La Pinsonnière » à Bellême.

Reçue en Préfecture le : 10 juillet 2018

D. 19-2 – DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT ORNE HABITAT – DEMANDE DE GARANTIE DU DEPARTEMENT A HAUTEUR DE 50 %, SOIT 421 802 € SUR LE CONTRAT DE PRET N° 76559 D'UN MONTANT DE 843 604 € CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ET DESTINE A FINANCER LA REHABILITATION DE 25 LOGEMENTS, « DIANE DE POITIERS » A SEES

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'accorder sa garantie pour le remboursement de la somme de 421 802 € représentant 50% d'un emprunt d'un montant de 843 604 € souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations par Orne Habitat, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°76559, joint en annexe à la délibération, constitué de deux lignes de prêt, faisant partie intégrante de la délibération. Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de 25 logements, «Diane de Poitiers » à Sées.

Reçue en Préfecture le : 10 juillet 2018

D. 19-3 – DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT ORNE HABITAT – DEMANDE DE GARANTIE DU DEPARTEMENT A HAUTEUR DE 50 %, SOIT 261 900 € SUR LE CONTRAT DE PRET N° 76557 D'UN MONTANT DE 523 800 € CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ET DESTINE A FINANCER LA CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS, « LES LONGUES RAIES » A GIEL-COURTEILLES

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'accorder sa garantie pour le remboursement de la somme de 261 900 € représentant 50% d'un emprunt d'un montant de 523 800 € souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations par Orne Habitat, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°76557, joint en annexe à la délibération, constitué de deux lignes de prêt, faisant partie intégrante de la délibération. Ce prêt est destiné à financer la construction de 5 logements, « Les Longues Raies » à Giel-Courteilles.

Reçue en Préfecture le : 10 juillet 2018

D. 19-4 – DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT SAGIM – DEMANDE DE GARANTIE DU DEPARTEMENT A HAUTEUR DE 50 %, SOIT 90 000 € SUR LE CONTRAT DE PRET N° 78372 D'UN MONTANT DE 180 000 € CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ET DESTINE A FINANCER LA CONSTRUCTION DE 2 LOGEMENTS A COURTOMER

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'accorder sa garantie pour le remboursement de la somme de 90 000 € représentant 50% d'un emprunt d'un montant de 180 000 € souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations par la Sagim, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°78372, joint en annexe à la délibération, constitué d'une ligne de prêt, faisant partie intégrante de la délibération. Ce prêt est destiné à financer la construction de 2 logements à Courtomer.

Reçue en Préfecture le : 10 juillet 2018

D. 20 – MAINTENANCE, ACQUISITION DE MODULES ET PRESTATIONS ASSOCIEES POUR LES LOGICIELS INFORMATIQUES (GEO ET ATAL)

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'autoriser le lancement d'accords-cadres à bons de commande en procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables, pour les logiciels GEO et ATAL.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les accords-cadres à bons de commande correspondants.

Reçue en Préfecture le : 12 juillet 2018

D. 21 – REFORME ET VENTE DE VEHICULES

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : de réformer les véhicules suivants :

- Camion IVECO 3325 TH 61
- Peugeot 508 EM 978 DK
- Peugeot 508 BS 406 AD
- Peugeot 508 BS 413 AD

ARTICLE 2 : de prendre acte de la vente des véhicules pour les montants suivants :

- 7 350 € pour le camion IVECO immatriculé 3325 TH 61 (105 046 km)
- 4 858 € pour le véhicule immatriculé EM 978 DK (202 207 Km)
- 6 040 € pour le véhicule immatriculé BS 406 AD (163 347 Km)
- 5 012 € pour le véhicule immatriculé BS 413 AD (188 389 Km)

Reçue en Préfecture le : 12 juillet 2018

D. 22 – TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS DES CHAUSSEES DU DEPARTEMENT POUR LES ANNEES 2019-2020

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'approuver le principe d'un appel d'offres ouvert suivant la procédure indiquée aux articles 42.1.a) de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et 25.I.1, 66 à 68 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics, pour les travaux d'aménagements et de chaussées du Département.

L'appel d'offres sera décomposé en quatre lots pour lesquels les estimations annuelles sont les suivantes :

LOTS	ESTIMATION TTC
1 - AID du Bocage	1 300 000 €
2 - AID de la plaine d'Argentan et d'Alençon	1 100 000 €
3 - AID des pays d'Auge et d'Ouche	1 000 000 €
4 - AID du Perche	1 100 000 €
TOTAL	4 500 000 €

En application de l'article 12 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics, un même candidat ne pourra être titulaire que de deux lots au maximum.

Les marchés à intervenir seront des accords-cadres à bons de commandes d'une durée d'un an renouvelables une fois sans montant minimum ou maximum pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2020 au plus tard.

L'imputation de la dépense se fera sur :

- le chapitre 21 imputation B4200 21 2151 621 - réseaux de voirie et le chapitre 23 imputation B4200 23 23151 621 pour la réalisation de travaux en investissement ;
- le chapitre 011 imputation B4200 011 615231 621 - voies et réseaux pour la réalisation de travaux en fonctionnement.

Les critères d'attribution seront :

- Le prix des prestations : 70 % ;
- La valeur technique appréciée au vu du mémoire technique : 30%.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à lancer la procédure correspondante.

ARTICLE 3 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à engager la procédure concurrentielle avec négociation si seules des offres irrégulières ou inacceptables ont été présentées.

ARTICLE 4 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les marchés à intervenir ainsi que tous les documents correspondants.

ARTICLE 5 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à passer des marchés pour des prestations similaires dans les conditions prévues à l'article 30-1-7 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics.

ARTICLE 6 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à procéder à l'acceptation des sous-traitants, et, le cas échéant, à l'agrément des conditions de paiement.

Reçue en Préfecture le : 13 juillet 2018

D. 23 – FOURNITURE ET POSE DE MATERIELS POUR LA SIGNALISATION VERTICALE ET TEMPORAIRE DANS L'ORNE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'approuver le principe d'un appel d'offres ouvert suivant la procédure indiquée aux articles 42.1.a) de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et 25.I.1, 66 à 68 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics, pour la fourniture et la pose de matériels pour la signalisation verticale permanente et temporaire dans l'Orne.

Les prestations, réparties en trois lots, sont estimés annuellement à :

Lot n° 1 - Fourniture et pose de signalisation directionnelle :	500 000 €TTC
Lot n° 2 - Fourniture et pose de signalisation de police :	400 000 €TTC
Lot n° 3 - Fourniture et pose de dispositifs de signalisation temporaire :	300 000 €TTC

Les marchés à intervenir seront des accords-cadres à bons de commandes sans minimum ni maximum pour une durée d'un an reconductible trois fois et pour une durée maximale de quatre ans.

Les dépenses seront imputées :

- aux chapitres-opérations 58, 82, 83 et 84, 88, 90 imputation B4200 23 23152 621 réseaux de voirie, gérés sous les autorisations de programme B4200I50, B4200I86, B4200I87, B4200I89, B4200I95, B4200I99,

- au chapitre-opération 12 imputation B4200 21 2152 621 réseaux de voirie, géré sous l'autorisation de programme B4200I3, voirie travaux de renforcement et de sécurité et au chapitre 011 imputation B4200 011 60633 60, fourniture de voirie,
- au chapitre-opération 15 imputation B4200I6 23 23152 23 réseaux de voirie Pôle Universitaire de Montfoulon Panneaux de signalisation.

Concernant les propositions de prix des entreprises, celles-ci seront établies sur un bordereau de prix par lot. Pour la comparaison des offres, un document financier non contractuel par lot sera à remplir par les entreprises.

Les critères de jugement des offres seront les suivants :

Critère d'attribution	Sous-critères	Pondération	
Le prix	Montant global de l'offre	60 %	40 %
	Cohérence des prix unitaires		20 %
La valeur technique	Qualité des fournitures	40 %	20 %
	Organisation et mesures environnementales		10 %
	Échantillons fournis		10 %

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à lancer la procédure correspondante.

ARTICLE 3 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à engager la procédure concurrentielle avec négociation si seules des offres irrégulières ou inacceptables ont été présentées.

ARTICLE 4 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les marchés à intervenir ainsi que tous les documents correspondants.

ARTICLE 5 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à procéder à l'acceptation des sous-traitants, et, le cas échéant, à l'agrément des conditions de paiement.

Reçue en Préfecture le : 13 juillet 2018

D. 24 – FOURNITURE DE PRODUITS DE MARQUAGE ROUTIER SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES DE L'ORNE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'adopter le principe de lancement d'un appel d'offres ouvert avec publicité européenne pour la fourniture de produits de marquage routier sur les routes départementales de l'Orne.

La consultation portera sur trois lots :

1. fourniture d'enduit à projeter à chaud et billes associées,
2. fourniture de peinture à froid et billes associées, peinture à l'eau de pré-marquage, enduit à froid, diluant,
3. fourniture de produit pour la roulabilité immédiate et billes associées,

Les marchés à intervenir seront des marchés à bons de commande d'une durée d'un an reconductibles pour les années 2020, 2021 et 2022, sans montants minimum ni maximum.

Les critères de jugement des offres seront :

- la valeur financière : 80 %, décomposée comme suit :
 - le document financier : 40%,
 - le coût d'utilisation des produits au regard de la fiche technique : 40 %.

- le critère environnemental : 20 %, apprécié au vu des certifications fournies par les candidats (fabrication des produits, emballages, transports...).

La dépense sera imputée au chapitre 011, imputation B4200 011 60633 60 fourniture de voirie.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à lancer la procédure correspondante.

ARTICLE 3 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les marchés à intervenir ainsi que tous les documents correspondants.

ARTICLE 4 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à procéder à l'acceptation des sous-traitants, et, le cas échéant, à l'agrément des conditions de paiement.

Reçue en Préfecture le : 13 juillet 2018

D. 25 – LOCATION ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES ABRIS VOYAGEURS – AVENANTS N° 2 A PASSER AVEC LACROIX SIGNALISATION

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer l'avenant n°2 au marché 10-078 passé avec l'entreprise LACROIX SIGNALISATION joint à la présente délibération.

Cet avenant prolonge d'un an, à compter du 24 juillet 2018, le marché.

Le montant total du marché passe de 2 253 560,00 €HT à 2 529 192,00 €HT, soit 3 035 030,40 €TTC.

Reçue en Préfecture le : 13 juillet 2018

D. 26 – RD 924 SECTION BRIOUZE-SEVRAI – BILAN DE LA CONCERTATION

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : de prendre acte du bilan de la concertation présenté par Monsieur le Président du Conseil départemental, et des mesures à mettre en place pour répondre aux enseignements tirés de la concertation.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à publier le bilan de la concertation, dans les conditions suivantes :

- Le bilan de la concertation sera mis à la disposition du public dans toutes les mairies concernées ainsi qu'au Conseil départemental à Alençon ;
- Le bilan de la concertation sera aussi disponible par voie dématérialisée sur le site Internet www.orne.fr.

ARTICLE 3 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer au nom du Département tout acte pour l'exécution de la présente délibération.

Reçue en Préfecture le : 13 juillet 2018

D. 27 – RESERVE FONCIERE SAFER : ROUTES DEPARTEMENTALES N° 962 ET 976, COMMUNE DE DOMFRONT-EN-POIRAIE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'approuver la mise en réserve foncière par la SAFER de Basse-Normandie, de parcelles d'une contenance totale de 6ha 51a 26ca, cadastrées commune de Domfront-en-Poiraie, section CR n° 13, 103, 105, 108, 110, 120 et 122 et d'inscrire la dépense envisageable d'un montant de 40 000 € sur les crédits inscrits au chapitre 21 imputation B4200 21 2111 621 du budget départemental.

ARTICLE 2 : d'autoriser l'un des Vice-présidents du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, le bon pour accord correspondant.

Reçue en Préfecture le : 13 juillet 2018

D. 28 – AMENAGEMENT FONCIER LIE A LA DEVIATION DE FLERS – TRAVAUX CONNEXES – CONVENTIONS FINANCIERES

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'accorder les subventions aux communes indiquées dans le tableau ci-après, pour financer le coût des travaux connexes liés à l'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental relatif à la déviation de Flers :

Communes	Montant total des subventions en €	Subventions allouées par la CP du 26/01/2018 en €	Complément de subvention à attribuer en €
Cerisy-Belle-Etoile	291 000	25 000	266 000
La Bazouque	62 000	7 500	54 500
Caligny	149 000	12 000	137 000
Saint-Georges-des-Groseillers	16 000	15 000	1 000
Landisacq	33 000	26 000	7 000
La Lande-Patry	54 000	26 000	28 000
	605 000	111 500	493 500

La somme de 493 500 € sera prélevée sur le chapitre 204, imputation B4400 204 204142 74 de l'autorisation de programme B4400 I 74 du budget départemental.

Reçue en Préfecture le : 13 juillet 2018

D. 29 – PARTICIPATIONS FINANCIERES 2018 AUX PARCS NATURELS REGIONAUX (9234)

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'accorder, au titre de la participation statutaire 2018 :

<i>Collectivité</i>	<i>Montant</i>
Syndicat mixte du Parc naturel régional Normandie-Maine	189 865 €
Syndicat mixte du Parc naturel régional du Perche	106 000 €
TOTAL	295 865 €

Ces montants seront prélevés sur le chapitre 65 imputation B4400 65 6561 74 du budget départemental.

Reçue en Préfecture le : 13 juillet 2018

D. 30 – ESPACES NATURELS SENSIBLES – ACQUISITION DE TERRAINS SUR LE SITE DES COTEAUX HISTORIQUES DE LA BATAILLE DE NORMANDIE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'autoriser l'acquisition des parcelles cadastrées A n° 55, 56, 57, 58, 59 et 183, commune de Gouffern en Auge (commune déléguée d'Omméel), d'une superficie de 11 ha 76 a 90 ca, propriété de M. Laurent Chantepie, au prix de 60 000 € hors frais à la charge du Département.

Les crédits correspondants seront imputés sur le chapitre 21, imputation B4400 21 2111 738 du budget départemental et prélevés sur la TA-ENS.

ARTICLE 2 : d'autoriser l'un des Vice-présidents du Conseil départemental à signer l'acte de vente.

Reçue en Préfecture le : 13 juillet 2018

D. 31 – ACHAT DE NUITÉES POUR LES MINEURS NON ACCOMPAGNES

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'autoriser le lancement d'une consultation en procédure adaptée concernant l'achat de nuitées (hôtels, gîtes, appartements meublés, ...) pour l'hébergement des mineurs non accompagnés confiés au Département de l'Orne par l'Etat.

Le dossier de consultation serait constitué de 4 lots estimés pour la totalité à 300 000 €TTC par an, à savoir :

- Lot 1 : Secteur d'Alençon - Sées	estimé à	200 000 €TTC
- Lot 2 : Secteur d'Argentan - Vimoutiers	estimé à	50 000 €TTC
- Lot 3 : Secteur de Mortagne - L'Aigle	estimé à	20 000 €TTC
- Lot 4 : Secteur de Flers - Domfront - La Ferté Macé	estimé à	30 000 €TTC

Les accords-cadres à bons de commandes sans minimum ni maximum seront valides, pour la première année, du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019 et seront reconductibles annuellement une fois de façon expresse, pour se terminer le 31 décembre 2020, au plus tard.

Les accords-cadres à bons de commande seront multi attributaires avec un minimum de 3 titulaires et un maximum de 8 titulaires, classés selon les critères de jugement des offres. L'attribution des commandes se fera par la méthode suivante : le titulaire le mieux disant de chaque accord-cadre, sera sollicité en premier et s'il n'a pas de place disponible, le deuxième sera sollicité et ainsi de suite.

ARTICLE 2 : de retenir les critères de jugement suivants :

1. Prix : 60 %
2. Equipements proposés (chambre équipée de réfrigérateur, sanitaire, lavabo, douche, WC...) : 20 %
3. Services mis à disposition (prestation de lavage du linge, possibilité de préparer et/ou réchauffer des repas, proximité des commerces, laverie, transports...) : 20 %

ARTICLE 3 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les accords-cadres à bons de commandes correspondants, et à procéder à l'acceptation des sous-traitants le cas échéant, et à l'agrément des conditions de paiement.

Reçue en Préfecture le : 12 juillet 2018

D. 32 – ACHAT DE SEJOURS EN CENTRES DE VACANCES EN FRANCE POUR LES ENFANTS CONFIES AU DEPARTEMENT DE L'ORNE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'autoriser le lancement d'une consultation en procédure adaptée concernant l'achat de séjours en centres de vacances en France pour les enfants confiés au Département de l'Orne et accueillis en familles d'accueil.

Le dossier de consultation serait composé de 3 lots, à savoir :

- Lot 1 : séjours en centre de vacances à la mer, multi-activités, estimé à 70 000 €TTC,
- Lot 2 : séjours en centre de vacances à la montagne, multi-activités, estimé à 50 000 €TTC,
- Lot 3 : séjours en centres de vacances pour des jeunes en situation de handicap, estimé à 30 000 €TTC.

Ces accords-cadres annuels à bons de commande seraient conclus sans montant minimum ni maximum et seraient renouvelables 2 fois par reconduction expresse. Ils prendraient effet au 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019 et se termineraient au plus tard le 31 décembre 2021.

ARTICLE 2 : de retenir les critères de jugement suivants :

1. Prix des séjours selon le Devis Quantitatif Estimatif (DQE) : 50 %
2. Valeur technique appréciée au regard de la note méthodologique et notamment de l'équipement mis à disposition, de la fréquence des activités proposées et de l'intérêt pédagogique (40%) et de la qualité des locaux et services proposés (hébergement, sanitaires, restauration...) (10 %)

ARTICLE 3 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les accords-cadres à bons de commandes correspondants, et à procéder à l'acceptation des sous-traitants le cas échéant, et à l'agrément des conditions de paiement.

Reçue en Préfecture le : 12 juillet 2018

D. 33 – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION SCHEMA DEPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'approuver l'avenant du schéma départemental des services aux familles.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département, en qualité de partenaire et sans engagement financier, cet avenant du schéma départemental des services aux familles.

Reçue en Préfecture le : 11 juillet 2018

D. 34 – SOLIDARITE TERRITORIALE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder au titre des aides de minimis, dans le cadre du programme Orn'Immo, une subvention au taux de 8,25 % à la SARL Le Domaine du Buat pour financer l'acquisition et l'aménagement de bâtiments industriels à Saint Ouen-sur-Iton, dont le coût est estimé à 638 446 € et représentant une dotation maximale de 52 672 €

ARTICLE 2 : d'accorder au titre des aides de minimis, dans le cadre du programme Orn'Immo, une subvention au taux de 4,31 % à la Société BPI France pour financer la construction et l'aménagement de bâtiments industriels destinés à la SAS AXFIL à Saint Ouen-sur-Iton, dont le coût est estimé à 2 167 725 € et représentant une dotation maximale de 93 452 €

ARTICLE 3 : d'accorder au titre des aides de minimis, dans le cadre du programme Orn'Immo, une subvention au taux de 8,25 % à la SCI DPA pour financer l'extension et la réhabilitation de locaux industriels destinés à la SARL POULAIN à Athis-Val-de-Rouvre, dont le coût est estimé à 840 977 € et représentant une dotation maximale de 69 381 €

ARTICLE 4 : d'accorder au titre des aides de minimis, dans le cadre du programme Orn'Immo, une subvention au taux de 15 % à la SCI RBV pour financer l'extension de locaux industriels destinés à la SARL J.V. La Française International à Flers, dont le coût est estimé à 526 276 € et représentant une dotation maximale de 78 941 €

Ces sommes seront prélevées sur le chapitre 204, imputation B3103 204 20422 93.

ARTICLE 5 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les conventions de partenariat financier qui figurent en annexe.

ARTICLE 6 : d'accorder une subvention de 10 000 € à la commune de Tourouvre-au-Perche pour la réhabilitation d'un bâtiment commercial sur la commune déléguée de Tourouvre. Cette aide représente 20 % d'un montant d'investissement plafonné à 50 000 € HT.

Cette somme sera prélevée au chapitre 204 imputation B3103 204 204142 93, gérée sous l'autorisation de programme B3103 I 38 Commerces,

ARTICLE 7 : d'accorder les subventions présentées ci-après :

Bénéficiaire	Activité	Commune	Objet de l'investissement	Montant Invest HT	Montant subvention
M. Guillaume PICHE	Entretien espaces verts	La Gonfrière	Acquisition de matériel (taille haies, tondeuse)	26 022 €	5 000 € (plafond)
SAS SAT (Société Aiglonne de Tubes)	Fabrication de tubes en acier galvanisé	L'Aigle	Acquisition d'une machine pour aplatir les tubes	110 100 €	5 000 € (plafond)
SARL P.J.S. (Parcs Jardins Services)	Entretien espaces verts	Gauville (La Ferté en Ouche)	Acquisition de matériel (broyeur, tracteur tondeuse)	25 000 €	4 172 €
3 dossiers			Total	161 122 €	14 172 €

La dépense correspondante soit 14 172 € sera prélevée au chapitre 204 imputation B3103 204 20422 93 – subventions personnes de droit privé, gérée sous l'autorisation de programme B3103 I 38 Commerces.

ARTICLE 8 : de proroger jusqu'au 25 avril 2020, la décision d'octroi d'une aide plafonnée à 87 092 € pour la réalisation de la zone d'activité de Launay à Croisilles au profit de la CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault suite à la fusion des CDC de la Région de Gacé avec la CDC du Pays du camembert et la CDC des Vallées du Merlerault.

ARTICLE 9 : d'accorder une subvention forfaitaire de 1 000 € à la SARL MEGAWEST pour l'agrandissement et la modernisation de son studio d'enregistrement à Flers.

Cette somme sera prélevée au chapitre 65 imputation B3103 65 6574 90 gérée sous l'AE B3103 F 1015 - LEADER.

Reçue en Préfecture le : 13 juillet 2018

D. 35 – CONVENTION D'ECHANGES DE DONNEES AVEC LE RECTORAT DE CAEN

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer la convention relative à la mise à disposition de fichiers nominatifs par le Rectorat de Caen auprès du Département de l'Orne à destination de ses collèges publics conformément au modèle joint à la délibération.

Reçue en Préfecture le : 11 juillet 2018

D. 36 – COLLEGE RENE GOSCINNY SITE DE PASSAIS-VILLAGE – CONVENTION RELATIVE A L'INCLUSION D'UNE CLASSE DE CM1 ET D'UNE CLASSE DE CM2 DE L'ECOLE PRIMAIRE DE PASSAIS-VILLAGES AU SEIN DU COLLEGE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les conventions ci-jointes :

- convention relative au fonctionnement pédagogique dans le cadre de l'inclusion de 2 classes de CM de l'école primaire de Passais-Villages et d'une garderie au Collège René Goscinny, site de Passais-Villages,
- convention relative à la fourniture des repas à la commune de Passais-Villages par le Collège René Goscinny, site de Passais-Villages,
- convention relative aux modalités financières entre partenaires suite à l'inclusion de 2 classes de CM de l'école primaire de Passais-Villages et d'une garderie au Collège René Goscinny, site de Passais-Villages,

Reçue en Préfecture le : 11 juillet 2018

D. 37 – PERSONNALITES QUALIFIEES SIEGEANT AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES PUBLICS – RENOUELEMENT TRIENNAL 2018-2019 A 2020-2021

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé de donner un avis favorable à la liste des personnalités qualifiées proposées par Mme la Directrice académique et de désigner les 2^{èmes} personnalités qualifiées siégeant aux Conseils d'Administration des collèges publics ornaïens, suivant le tableau annexé, pour une nouvelle période de 3 ans à compter de l'année scolaire 2018-2019.

Reçue en Préfecture le : 11 juillet 2018

D. 38 – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT 2018 – COLLEGE JEAN RACINE D'ALENCON – PROJET DE VOYAGE A VELO

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'accorder une subvention exceptionnelle de 400 € au collège Jean Racine d'Alençon concernant leur projet de voyage à vélo pour la classe de 5^{ème} E.

Cette somme sera prélevée sur le chapitre 65 imputation B5004 65 65737 221 subvention de fonctionnement aux autres établissements publics locaux, du budget principal départemental 2018.

Reçue en Préfecture le : 11 juillet 2018

D. 39 – SUBVENTION AU TITRE DE L’ACTION CULTURELLE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d’attribuer sur l’action animation (9333) et de prélever sur les crédits inscrits sur le chapitre 65 imputation B5003 65 6574 311, subventions de fonctionnement aux personnes, associations et autres organismes de droit privé du budget principal 2018 la subvention suivante :

AIDE A L’EDITION

- Association « Le Pays bas-normand » - Alençon 1 000 €

Reçue en Préfecture le : 13 juillet 2018

D. 40 – SUBVENTION POUR L’ORGANISATION D’UNE MANIFESTATION LITTERAIRE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d’attribuer sur l’action animation (9333) et de prélever sur les crédits inscrits au chapitre 65 imputation B5003 65 6574 311, subventions de fonctionnement aux personnes, associations et autres organismes de droit privé du budget principal 2018 la subvention suivante :

- Association « AGORA » - Mauves-sur-Huisne
Salon du livre « Nos rêves sont-ils des utopies » 1 924 €

ARTICLE 2 : qu’un acompte représentant 50 % du montant de la subvention sera versé dès que la délibération d’attribution aura été rendue exécutoire et le versement du solde interviendra après la réalisation de la manifestation et sur présentation d’un bilan moral et financier.

Reçue en Préfecture le : 9 juillet 2018

D. 41 – ANIMATION SPORT (931)

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d’accorder dans le cadre du programme sport (931), les demandes d’aides financières présentées lors du comité des sports et de la jeunesse du 1er juin 2018 pour un montant total de **26 900 €** selon la répartition suivante :

1 – Manifestations sportives locales	15 500 €
2 – Manifestation sportive d’envergure	9 000 €
3 – Equipe en division nationale	1 500 €
4 – Dossiers particuliers (sportifs)	900 €

ARTICLE 2 : de prélever un montant total de **26 000 €** en dépenses de fonctionnement au chapitre 65 imputation B5005 65 6574 32 *subventions aux personnes et associations* sur les crédits 2018, correspondant aux points 1, 2, et 3.

ARTICLE 3 : de prélever le montant de **900 €** en dépenses de fonctionnement au chapitre 65 imputation B5005 65 6513 32 *bourses*, sur les crédits 2018, correspondant au point 4 (3 sportifs).

ARTICLE 5 : d’autoriser M. le Président du Conseil départemental, à signer les conventions à intervenir pour l’année 2018 avec les organisateurs de manifestations sportives d’envergure.

Reçue en Préfecture le : 9 juillet 2018

D. 42 – DESIGNATION DE CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé de désigner pour siéger au sein du Conseil de l'IUT d'Alençon :

- Christine ROIMIER, titulaire
- Marie-Françoise FROUEL, suppléante
- Philippe VAN-HOORNE, titulaire
- Jean-Claude PAVIS, suppléant

Reçue en Préfecture le : 10 juillet 2018